



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION
INSTET FORMATION ET LE CCAS DE
VINCENNES POUR L'ORGANISATION D'UNE
BALADE PHILO DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE PREVENTION SUR LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2023**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-020
EN DATE DU 26 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, d'animer une balade philo, le jeudi 9 novembre 2023 dans le cadre du programme de prévention sur les violences faites aux femmes sur le thème « Comment repenser l'éducation des jeunes générations pour prévenir les violences faites aux femmes » ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, pour l'animation d'une balade philo, le jeudi 9 novembre 2023 dans le cadre du programme de prévention sur les violences faites aux femmes sur le thème « Comment repenser l'éducation des jeunes générations pour prévenir les violences faites aux femmes », pour un montant de 300€ TTC (Trois cents euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20231026-lmc1H11301H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/10/2023
Date de Publication : 26/10/2023